



## **Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise**

### **Comité syndical du 27 mars 2023**

#### **Compte-rendu**

##### **Présents :**

BLANC TAILLEUR Fabienne - PANNEKOUCKE Fabrice — ROCTON Christian – VIVET Gilles - FAVRE Sandra – JAY Claude – BURLET Daniel - DUNAND François – GROS Claudine - MORIN Jean Yves - CHAPUIS Dominique - HANRARD Bernard - VIBERT Christian - FAVRE Didier - VERNAY Gérard - LECLERCQ Mathieu - PELLECUER Paul - DESRUES Guillaume – FRAISSARD Jean Claude -THEVENON Raphaël.

#### **1. Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) « Montagnes de Savoie » 2023-2027 : point de situation**

Intervention de **Patrice Deschamps**, Elu Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc, Président du COPIL Natura 2000 « Adrets de Tarentaise », Adjoint au Maire de Feissons-sur-Salins et d'**Amélie Viallet**, Conseillère Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc.

##### **Contexte**

Le PAEC est un **dispositif financier permettant de mettre en place sur un territoire des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**.

Ces MAEC sont contractualisées par les exploitants agricoles lors des déclarations PAC ; **elles sont financées par des fonds européens (FEADER) avec des cofinancements de l'Etat.**

Lors de la précédente programmation, certaines collectivités (communautés de communes, départements), ainsi que l'Agence de l'Eau, co-financiaient auprès du FEADER des mesures qui ne l'étaient pas par l'Etat.

L'APTV a porté un « PAEC Tarentaise » de 2014 à 2022.

Pour la nouvelle programmation 2023-2027, l'Etat a imposé que les sites Natura 2000 ne soient pas scindés en deux (beaucoup de sites à cheval entre Tarentaise et Maurienne)

Ainsi, **Tarentaise, Maurienne et une partie d'Arlysère (Beaufortain/ Val d'Arly)** se sont réunis sous **une candidature commune portée par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc.**

En synthèse, les ambitions de ce programme sont :

- Le **maintien d'un système agropastoral extensif**
- La **préservation des milieux prairiaux** en évitant l'intensification des pratiques
- La **préservation des milieux humides et pelouses sèches à habitats remarquables**

Une candidature a été déposée à la DRAAF à l'automne 2022.

**7 millions d'€ ont été sollicités**, correspondant à ce qu'avaient touché lors de la précédente programmation, sur 3 PAEC distincts, la Tarentaise, la Maurienne et Arlysère.

**La candidature a été retenue mais seuls 1,7 millions pour l'ensemble du territoire ont été accordés.**

Par ailleurs alors que le **Département de la Savoie s'était positionné pour cofinancer des mesures dédiées aux Associations Foncières Pastorales (AFP)** - non financées par l'Etat - le Ministère de l'Agriculture vient d'affirmer que **les départements ne pouvaient désormais plus se positionner comme cofinancier de mesures agro-environnementales.**

### Les conséquences pour les exploitants de Tarentaise sont lourdes

- Lors de la contractualisation 2014-2022, 105 exploitants de Tarentaise avaient contractualisés à au moins 1 des 8 mesures agro-environnementales ouvertes (la majorité avait bénéficié d'au moins 2 à 3 mesures)  
Pour 2023, il ne pourra pas y avoir plus d'une trentaine d'exploitants, sur Tarentaise-Maurienne-Arllysère qui bénéficieront des prochaines mesures.
- Pour 2023, il ne pourra être proposé uniquement l'**ouverture que de 2 mesures**
  - o « PRA » = **gestion des alpages** (alpages en et en dehors des sites Natura 2000, gérés uniquement par des groupements pastoraux)
  - o « ESP3 » = **retard de fauche** sur milieux prairiaux intermédiaires, uniquement en zones Natura 2000

A noter que les délais sont très contraints : pour ces 2 mesures, les exploitants devront réaliser un diagnostic agricole avant le 1<sup>er</sup> avril 2023 en amont de leur contractualisation PAC, puis un plan de gestion avant le 15 septembre 2023.

### Propositions actées pour la suite

- Dépôt d'une nouvelle candidature PAEC « Montagnes 73 » déposée en 2023 pour essayer de récupérer une enveloppe supplémentaire, afin d'ouvrir la contractualisation à d'autres mesures (« prairies fleuries » par exemple).  
Il s'agira de discuter de l'échelle de cette « candidature complémentaire » : à nouveau « Montagne 73 » ? Echelle Tarentaise/ Maurienne / Beaufortain séparée ?  
Une réunion est à organiser dans un délai rapide entre l'APTV et ses partenaires (SPM et Arlysère) et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc sur ce sujet.
- Si une nouvelle candidature « Montagnes 73 » est prévue, il s'agit de proposer aux représentants de la DRAAF une rencontre sur le terrain cet été pour leur faire découvrir le territoire et engager la discussion.

## 2. Présentation du cadastre solaire Tarentaise

Intervention de **Sonia Coutaz** et **Jean Bérard**, APTV

➤ Une présentation en direct de l'outil et de ses principales fonctionnalités est faite en séance.

### Contexte

En Tarentaise, en dehors de la « grande hydraulique », **la production d'énergie renouvelable reste encore anecdotique**, et notamment concernant l'énergie solaire.

Or les panneaux solaires sont plus efficaces en montagne qu'en plaine.

En effet, le rayonnement solaire est plus intense en altitude en hiver, car moins limité par les nuages et le brouillard. Le rendement photovoltaïque est amélioré grâce à la réflexion du rayonnement sur la neige. Enfin, l'inclinaison optimisée des panneaux permet de capter les rayons bas du soleil en hiver.

### Contenu

La réalisation d'un cadastre solaire permet de quantifier le potentiel des toitures et des principaux parkings.

Il va permettre à tous (habitants, collectivités, entreprises, ...) d'identifier les secteurs disposant d'un fort potentiel solaire et ainsi, d'encourager les installations de panneaux solaires thermiques (production d'eau chaude) ou photovoltaïque (production d'électricité).

Chaque toiture du cadastre solaire est restituée en zone « cliquable », et une couleur représente le degré de potentiel selon des catégories : excellent, bon, passable, médiocre.

Le cadastre propose enfin des simulations techniques et économiques pour des installations photovoltaïques et thermiques.

**Le cadastre se trouve sur le site internet de l'APTV.**

**Rubriques « Nous intervenons » > « Energie Climat » :**

<https://www.tarentaise-vanoise.fr/domaine-energie-climat/>



### 3. Présentation des Ateliers de territoire : suite de la démarche

Intervention de **Johanne Vallée** – APTV

**Objectif** : dans un contexte de changements, d'incertitudes, d'enjeux environnementaux forts, il s'agit de conduire une réflexion commune avec tous les acteurs de la vallée sur **la vision de l'avenir du territoire**.

**Vidéo animée à présenter (restitution Ateliers de novembre - en cours de finalisation) :**

<https://vimeo.com/807543386>

#### **A- Ateliers de territoire - session 1**

Restitution du compte-rendu des ateliers organisés à l'automne dernier. Une enquête va être mise en ligne pour compléter les contributions des habitants et acteurs de la Tarentaise, accompagnée d'une vidéo animée présentant le déroulement des ateliers réalisés.

**Décision** : La publication du compte-rendu, de la synthèse, vidéo et enquête est validée.

#### **B- Atelier de territoire - spécial élus : mardi 11 avril 2023 à 17h - MCI, salle d'audience**

Invitation de toutes les communes (en cas d'indisponibilité, ne pas hésiter à se faire représenter)  
Mieux s'approprier la démarche

#### **Discussions :**

- Il est demandé si l'atelier du 11 avril peut être décalé à 18h pour faciliter la présence des élus. Ce sera regardé rapidement et les élus seront tenus informés.

**Nota** : Après sollicitation des intervenants, il apparaît qu'une obligation personnelle ne permet pas de décaler à 18h. **L'atelier est bien maintenu le 11 avril à 17h.**

- La thématique agriculture n'a pas été abordée lors des premiers ateliers de novembre, est-ce que les thèmes de discussion choisis peuvent être discutés avec les élus en amont ? Lors de l'atelier du 11 avril, c'est l'occasion d'en discuter avec les animateurs.
- Lors de la première session des idées et expressions très différentes ont été formulées, comment faire la synthèse ? C'est la réflexion de la 2<sup>ème</sup> session des ateliers qui doit nous y aider, puis la réflexion autour de l'évolution du projet de territoire traduit dans le SCoT.

#### **C- Ateliers de territoire - session 2 en mai 2023**

| Date                   | Heure | Lieu               | Salle                       |
|------------------------|-------|--------------------|-----------------------------|
| mardi 09 mai 2023      | 18h30 | Moûtiers           | Salle des fêtes             |
| mercredi 10 mai 2023   | 18h30 | Brides les Bains   | salle d'expositions         |
| vendredi, mai 12, 2023 | 18h30 | Sainte Foy         | Salle polyvalente de Planjo |
| lundi 22 mai 2023      | 18h30 | Grand Aigueblanche | Salle du Morel              |
| mardi 23 mai 2023      | 18h30 | Bellentre          | Salle des fêtes             |

- Pour tous publics mélangés (élus, habitants, professionnels).
- Réfléchir au projet commun (faire le lien avec le SCoT et ses évolutions) : **une diversité d'atouts pour un projet commun**
- Une démarche spécifique est conduite auprès des lycéens pour entendre les jeunes et des entretiens spécifiques sont également en cours d'organisation auprès des professionnels pour mieux les toucher.

Les élus étaient satisfaits de la qualité des interventions. La question est posée de savoir de quelle manière, quels sont les bons mots à proposer pour communiquer sur ces ateliers et inviter à y participer. Les élus locaux sont les principaux ambassadeurs. Sur la communication, nous cherchons toujours.



# Ateliers de territoire

Restitution des ateliers de novembre



## RESTITUTION DES ATELIERS DE NOVEMBRE

- **Un compte-rendu exhaustif** : à disposition sur le site internet de l'AOTV
- **Une synthèse** : envoyée à tous les élus et participants + sur le site internet de l'APT
- **Une vidéo et une enquête** :
  - Video animée à valider
  - Diffusion conjointe avec la communication de la 2<sup>ème</sup> session



## ATELIER SPECIAL ELUS LE 11 AVRIL

### OBJECTIFS :

- Restitution des premiers ateliers
- Mieux s'approprier la poursuite de la démarche
- Agir

**MARDI 11 AVRIL A 17h A MOUTIERS, MCI**  
**Se faire représenter si besoin**



## ATELIERS TOUT PUBLIC EN MAI

Réfléchir au projet commun (faire le lien avec le SCoT et ses évolutions) : **une diversité d'atouts pour un projet commun**

| Date                   | Heure | Lieu               | Salle                       |
|------------------------|-------|--------------------|-----------------------------|
| mardi 09 mai 2023      | 18h30 | Moûtiers           | Salle des fêtes             |
| mercredi 10 mai 2023   | 18h30 | Brides les Bains   | salle d'expositions         |
| vendredi, mai 12, 2023 | 18h30 | Sainte Foy         | Salle polyvalente de Planjo |
| lundi 22 mai 2023      | 18h30 | Grand Aigueblanche | Salle du Morel              |
| mardi 23 mai 2023      | 18h30 | Belleville         | Salle des fêtes             |

Démarche lycées parallèlement



#### **4 . Proposition de mise en œuvre d'une stratégie de covoiturage complète, ambitieuse, efficace et pérenne :**

Intervention de **Valentine Loquais** - APTV

- Enjeux d'un projet à l'échelle de la Tarentaise, articulation avec l'échelle départementale, coopération avec les territoires voisins;
- Enjeux du choix du prestataire pour la plateforme et pour les lignes d'autostop facilité, politique d'incitation, complémentarité des deux solutions;
- Etude préalable, plan d'aires et d'arrêts;
- Présentation des ébauches des devis des prestataires, proposition de budget;
- Subventionnement par le Plan National du Covoiturage (Fonds Vert, échéance 2023), délégation de la compétence mobilité partagée;
- Échéances des prises de décisions, demande de délégation et de subvention, dépose du dossier Fonds Vert.

#### ***Projet pour une stratégie ambitieuse, efficace et pérenne.***

- ❖ La stratégie proposée :
  - mise en place d'outils organisationnels complémentaires
    - plateforme numérique pour le covoiturage quotidien → levier financier
    - lignes d'autostop facilité pour répondre à la demande de covoiturage spontané sans nécessité de levier financier;
  - Création d'un contexte qui favorise ce développement :
    - Aires de covoiturage, gestion stationnement
    - Arrêts de covoiturage (avec ou sans panneau lumineux) pour dépose et prise en charge sécurisée
  - Animation, communication, suivi, reporting
- ❖ Subventions (dépôt de candidature avant le 31/12/2023)
  - Fonds Vert 50 % de subvention sur les coûts liés à :
    - Politique d'incitation via plateforme de covoiturage régulier
    - Développement de lignes d'autostop organisé
    - Etude de covoiturabilité
    - Suivi, reporting
    - Animation terrain et plan de communication → proposition de demande de la part de l'Agence Ecomobilité d'une convention d'objectifs avec la Région pour que ces deux volets soient assurés par l'Agence Ecomobilité
    - Jusqu'à 80% en ce qui concerne les infra (aires, arrêts, panneaux lumineux)
- ❖ Partenariat et co-construction :
  - Département : sollicitation en ce qui concerne le potentiel rôle fédérateur pour une cohérence avec les autres collectivités - Proposition de courrier
  - Proposition groupement de commande avec les autres collectivités Savoie
  - Région : demande de délégation de compétence en ce qui concerne la mobilité partagée
- ❖ Rétroplanning / suites à donner

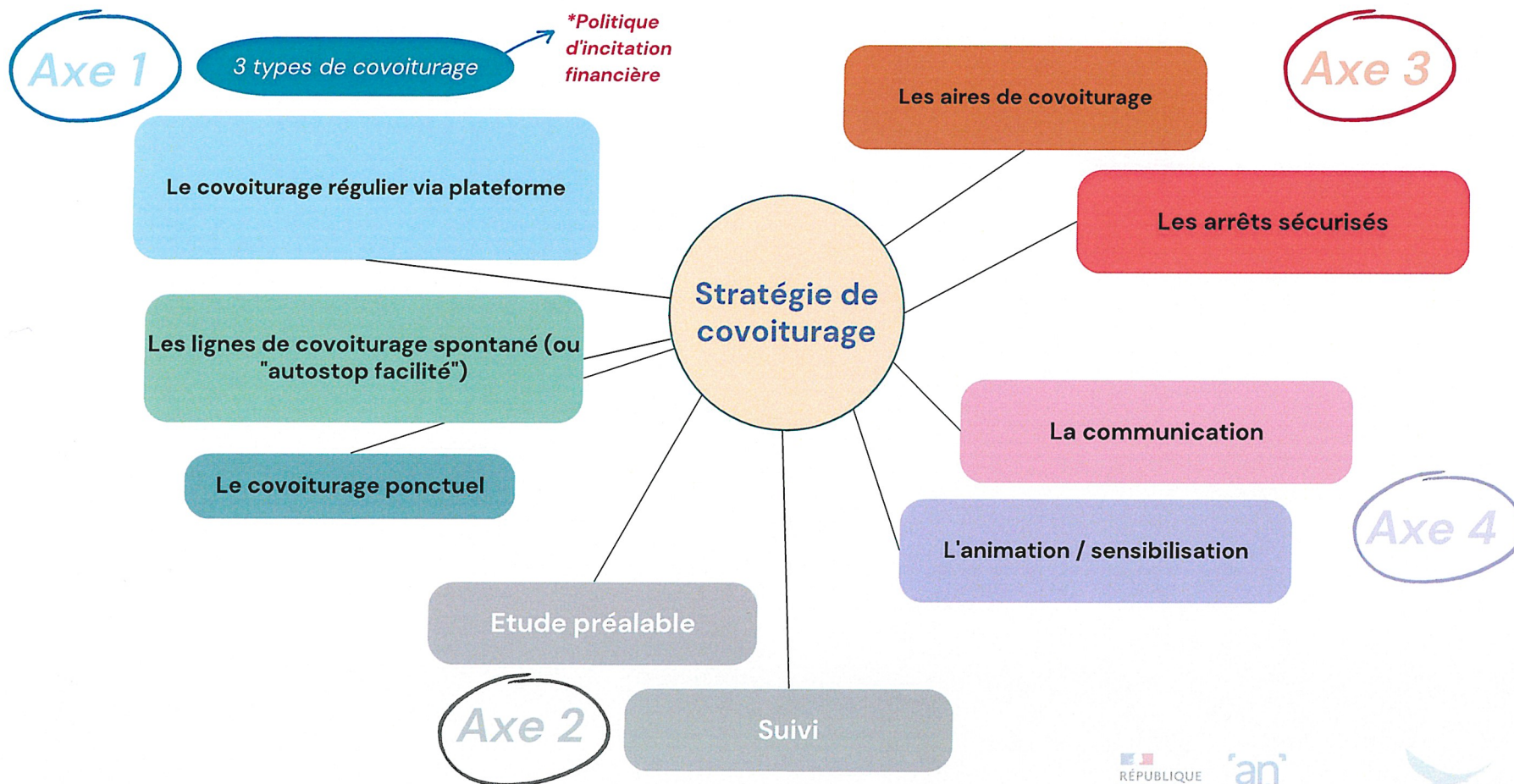
#### **ci-dessous : présentation du projet de covoiturage en Tarentaise**



## Comité Syndical 27/03 : Covoiturage

### Sommaire

- Stratégie de covoiturage : synthèse
- Devis, budgets, du projet
- Proposition des corridors de ligne de covoiturage spontané (autostop facilité)
- Intervention terrain : mise à disposition pour formation, animation et sensibilisation, ciblées au sein des entreprises et des collectivités en tant qu'employeur : Plan de Mobilité Employeur (PDME) et Plan de Mobilité Inter-Entreprise (PDIE), Challenge Mobilité en AURA



MENACE

Complexité  
(multiplication des outils  
/ outils non  
fonctionnels...)

## L'enjeu d'une stratégie à large échelle

Le covoiturage se base sur le principe de **massification** de l'offre et de la demande : plus il y a d'offres et de demandes publiées, plus la mise en relation est efficace. De +, cela entraîne un effet boule de neige (courbe de fréquentation de la plateforme dans le temps est toujours exponentielle). Ainsi, multiplier les outils de mise en relation **fragmente** l'offre et la demande et peut même devenir **contre-productif** lorsque le manque d'offre ou de demande **conforte** les covoitureurs dans l'inefficacité du dispositif.

### Le Plan National Covoiturage : ce qu'il faut retenir (DP officiel ici)

- Est un volet du Fonds Vert
- Enveloppe fermée : premiers arrivés, premiers servis
- On parle bien de covoiturage régulier type quotidien
- Trois mesures phares pour lesquelles 150 millions d'euros seront mobilisés.
  - Prime de 100€ dès le 1er janvier 2023 pour les primo-conducteurs
  - 1€ de l'État pour 1€ de la collectivité pour les **politiques d'incitation financières\***
  - 50 millions d'euros pour : aires, lignes, voies dédiées + études préalables.

OPPORTUNITÉ

Plan National  
Covoiturage  
(Fonds Vert)

Le CD 73 a co-subventionné les politiques d'incitation de Grand Lac, Grand Chambéry et Coeur de Savoie. En effet toutes les 3 AOM, mais aussi parce que **refléchage d'un budget qui était initialement destiné à l'indemnisation d'une partie du ticket de péage afin de désengorger les routes départementales et nationales saturées autour de ces 3 collectivités.**

(reportage vidéo ici) - 3 mn -

OPPORTUNITÉ

Mise en place de  
politiques d'incitation  
dans les collectivités  
voisines

**\*Politique d'incitation financière : le passager ne paie pas ou pas entièrement ce que perçoit le conducteur. Cette différence est offerte par la collectivité. (Les études des opérateurs de covoiturage régulier ont prouvé que les personnes n'étaient pas prêtes à payer ce que le conducteur souhaite recevoir à minima pour proposer ses places disponibles).**



## Axe 1 : prestataire exemple BlablacarDaily

### Plateformes de covoiturage régulier

Les plateformes de covoiturage régulier sont toujours sans commission, car leur modèle économique fonctionne uniquement avec l'aide de subventions. En effet, après étude du dispositif, les conducteurs ne sont pas prêts à proposer leur place pour une rémunération moindre et les passagers ne sont pas prêts à payer d'avantage qu'environ 60% de cette rémunération du conducteur.

|                                          |                                                                                                           |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                          | <b>BlablacarDaily</b>  |
| <b>DEVELOPPEUR</b>                       | Blablacar                                                                                                 |
| <b>Fonctionnement</b>                    | Application                                                                                               |
| <b>Avantage</b>                          | Visibilité, notoriété, utilisation par autres collectivités Savoie                                        |
| <b>Inconvénient / point de vigilance</b> | Prise en main par tous                                                                                    |



REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

an  
ct

AVOIR  
DOCTEUR

TARENTEISE  
VANOISE

SAVOIE

## Volet dispositif d'incitations financières

--> indemnité par trajet passager qui permet au passager de voyager à un tarif compétitif et au conducteur d'être indemnisé

### Subventions par trajet

- Subventions à prévoir versées au conducteur par trajet passager
  - 2€/ par trajet passager de moins de 15km
  - 3€ par trajet passager entre 15 et 35km
  - au-delà de 35km, 3€+0.10€/ par km supplémentaire au-dessus de 35km
- avec un plafond de subventions de 5€ par trajet passager.
- Le passager voyage gratuitement pour vraiment encourager les conducteurs auto solistes à laisser leur véhicule au domicile et à devenir passager.
- Trajets concernés : trajets depuis et vers ces EPCI



### Volume

- Si on considère les trajets réalisés sur les 3 derniers mois, si on continue sur le même niveau d'activité on peut s'attendre à minima 5200 trajets sur un an.
- Néanmoins le plan covoiturage 2023 va avoir un impact significatif sur les trajets et on constate des croissances year on year à minima 200% avec des politiques d'incitation au covoiturage, soit un doublement des trajets 10 400 trajets, voire + 250% 13000 trajets par an.
- Chaque trajet fait en moyenne entre 25 et 35km. On peut estimer que les distances voyagées vont rester stables en 2023.

### Estimation du montant annuel à prévoir :

- Volumes
  - Au rythme actuel 5200 \*3€ subvention pour un trajet dont la distance moyenne se situe entre 25 & 35km
  - Avec un doublement 200% 10400 trajets \* subvention moyenne de 3€ pour un trajet entre 25 et 35km
  - Avec une croissance de 250% 13000 trajets \* 3€ pour un trajet entre 25 et 35km
- Il faut prévoir une commission versée par la plateforme de 0.50€ par trajet subventionné.
- Enveloppe globale de 18.2k€, 35k€ à 45k€

### Montage financier

Fond Vert verse les fonds à la collectivité → ce qui subventionne la moitié de l'enveloppe décidée par la collectivité → qui ensuite finance l'ensemble à Blabla → qui s'occupe enfin de rémunérer les conducteurs et le fonctionnement de la plateforme. La durée minimale du contrat est d'1 an.



|                                   |                                                                                                                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                   | ECOV                                                                                                                              |
| <b>DEVELOPPEUR</b>                | Ecov                                                                                                                              |
| <b>Fonctionnement</b>             | Corridors d'autostop facilité                                                                                                     |
| <b>Avantage</b>                   | Spontanéité, flexibilité. Possibilité d'usage pour les trajets ponctuels, dont la mobilité touristique                            |
| Inconvénient / point de vigilance | Assurance de prise en charge pour le passager                                                                                     |
| Ordre de grandeur budget          | Etude aires + étude corridors + déploiement 5 lignes de covoit (20 arrêts avec panneau) + suivi : 32600 par EPCI après Fonds Vert |

REX Ligne Chambéry - La Feclaz 



## ***Proposition d'identification des corridors pour les lignes de covoiturage spontané (autostop facilité)***

### **Pour la CCHT - total 13 arrêts :**

#### **déploiement de trois lignes :**

Ligne Bourg-St-Maurice (BSM) - La Rosière : minimum 4 arrêts que sont BSM (on va dire BSM Est), Sééz, Villard Dessous, La Rosière

Ligne BSM - Tignes et Val d'Isère : minimum 6 arrêts que sont (BSM = idem ligne précédente), Sééz, Montvalezan, Sainte Foy, Tignes Le Lac, Tignes Val Claret, Val d'Isère

Ligne BSM - Les Arcs 2000 : minimum 3 arrêts dont BSM (pas le même que la ligne précédente, on va dire BSM Sud), direction Arc 1800 ou direction Les Têtes, puis Arcs 2000

--> Panneau à BSM : choix direction La Rosière, Montvalezan, Tignes ou Val d'Isère;

--> Panneau à Sééz : idem

### **Pour la COVA - total 11 arrêts**

#### **déploiement de deux lignes :**

Ligne Aime - La Plagne : minimum 6 arrêts dont : La Plagne Tarentaise, Les Charmettes, Plagne 1800, Plagne Villages, Plagne Bellecôte, Belle Plagne

Ligne Aime - Landry - Peisey : minimum 5 arrêts (Aime = même que ligne précédente) Landry, puis choix entre Montchavin, Les Coches, Plan Peisey, ou Nancroix

### **Pour la CCCT - total 11 arrêts (3 à Moutiers):**

#### **déploiement de deux lignes :**

Ligne Moûtiers - Notre Dame du Pré : minimum 3 arrêts dont : Moûtiers (on va dire Moûtiers Est), Pomblières, Notre-Dame du Pré

Ligne Moûtiers - Val Thorens : minimum 5 arrêts dont : Moûtiers (pas le même que la ligne précédente, on va dire Moûtiers Ouest), Saint Jean de Belleville, Saint Martin de Belleville, Les Ménuires, Val Thorens

+ Une ligne commune à ces 3 comcom : Moutiers - St Marcel - Villette - Aime - Landry - BSM.

### **Pour la CCSV - total 9 arrêts**

#### **déploiement de deux lignes :**

Ligne Moûtiers (Stade) et Salins Fontaine (Super U) - Méribel : minimum 4 arrêts dont : Brides-les-Bains, Les Allues, Méribel Village, Méribel Mottaret (arrêt Moûtiers et Salins = CCCT)

Ligne Moûtiers - Vanoise : minimum 5 arrêts (sans compter Moûtiers (stade), Salins (Super U) et Brides car en commun avec la ligne précédente) La Perrière, Le Carrey, Bozel, puis choix entre Champagny ou Pralognan.

### **Pour la CCVA - total 8 arrêts :**

#### **déploiement de deux lignes :**

Ligne Notre Dame de Briançon - Les Avanchers / Valmorel par Grand Aigueblanche et La Léchère les Bains, option Doucy

Ligne Notre Dame de Briançon - Celliers - Col de la Madeleine

--> Mais à voir avec Arlysère pour une ligne en commun Moûtiers - Albertville

## **Devis ECOV**

**--> à venir (lors de la commission élargie dédiée au covoiturage le 6 Avril**

## Changement de comportement

### Information, communication, animation et sensibilisation

|                                   | La communication                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | L'animation                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DESCRIPTION</b>                | Il faut évidemment informer et communiquer notre stratégie : une information claire, une communication large et une communication ciblée (interne aux entreprises ou collectivités en tant qu'employeur pour les trajets domicile - travail, ciblée saisonniers, professionnels du territoire auto-entrepreneurs (ex syndicat ESF), public en insertion - car notre stratégie inclus par essence un dispositif de covoiturage solidaire (structure d'insertion, d'emploi). | L'animation est une forme de communication. Elle permet aux usagers de se saisir des outils et dispositifs mis à leur disposition. Ex : <u>le défi mobilités AURA, le 6 Juin (inscrivez vous !!)</u>  |
| <b>OBJECTIF</b>                   | Information claire et exhaustive, à portée de tous, disponible dans la durée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Faire vivre le dispositif + accompagner les usagers à la pratique par l'aide à l'usage et / ou la mise en situation. Visibilité échelle spatiale (nombre personnes touchées) + temporelle (doit viser à faire augmenter / maintenir les usages dans la durée).                           |
| <b>ACTION / DECISION</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de communication, articulation entre collectivités (internes et externes Tarentaise, mais aussi internes externes Savoie car possibilité s'appuyer Région, national...)</li> <li>Lien presse</li> <li>Exemplarité de la fonction publique, élus et techniciens comme ambassadeurs</li> </ul>                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exemplarité de la fonction publique, élus et techniciens comme ambassadeurs</li> </ul>                                                                                                                                                            |
| <b>ENJEU / POINT DE VIGILANCE</b> | Visibilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Efficacité                                                                                                                                                                                                                                                                               |



## **Disponibilité Valentine pour intervenir en entreprise ou en collectivité en tant qu'employeur pour :**

- Une information claire et exhaustive des dispositifs existants d'ores et déjà pour la mobilité domicile – travail et la mobilité pro (déplacements pour raisons pro, avec véhicules de fonction ou de service, ou véhicule perso defrayé)
- Former les agents et professionnels à l'utilisation des outils (installation des applications, publications des trajets)
- Engager une PDME ou un PDIE, inscription au challenge mobilités AURA

--> Gratuit (APTV au service du territoire), format de 1 fois 2h à plusieurs demies-journées

Proposition de courrier à Monsieur le Président du Conseil Départemental,

L'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise a décidé de s'emparer de la thématique des *Mobilités*, suite à son étude *Accessibilité et Déplacements* réalisée en 2021. Elle s'est accompagnée par la création d'un poste de chef de projet, dédié à la mise en œuvre de la stratégie qui en résulte.

Dans les actions définies par cette stratégie mobilité, le covoiturage régulier, concernant notamment les trajets domicile - travail, occupe une place prioritaire. Il représente un levier particulièrement efficace pour atteindre à court terme de nombreux objectifs de transition des mobilités.

Nous souhaitons donc développer un projet de covoiturage complet et efficace, sur le territoire.

Le sujet dépasse toutefois, par définition, le périmètre de la vallée, et doit de fait être cohérent avec les projets voisins, pour assurer sa réussite et sa pérennisation. Il est essentiel de promouvoir une plateforme commune, à l'échelle la plus large possible, pour atteindre à minima la masse critique nécessaire au fonctionnement du dispositif, et éviter à tout prix l'écueil véritablement contre-productif de la multiplication des plateformes.

Nous avons suivi avec attention le projet de covoiturage et de dispositif d'incitation mis en place sur les collectivités de Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie, que vous soutenez. Dans la continuité de cette action, nous souhaiterions savoir dans quelle mesure nous pourrions co-construire un projet commun à l'échelle de la Savoie. Pourrions-nous envisager le département comme l'acteur fédérateur, voire coordinateur, de ce projet ?

A votre entière disposition pour approfondir le sujet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos plus sincères salutations,